



Rapport de la Commission des Finances concernant le préavis n° 37/08

Budget 2009

Composition Commission des Finances	
Jane Meylan	Membre
Charles Leu	Président, rapporteur
Cédric Margot	Membre
Philippe Muggli	Membre

Dates des réunions
27 octobre 2008
3 novembre 2008
10 novembre 2008
19 novembre 2008

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Nous remercions chaleureusement Monsieur José Rohrer, Municipal des finances, ainsi que Madame Anne Bertusi, boursière communale, pour leur disponibilité, pour les explications fournies et pour la pertinence de leurs réponses à nos questions.

2. Commentaires de la commission

La Commission a procédé à une analyse globale du budget, puis elle a évalué chaque poste des revenus et des charges.

Analyse globale

Le budget 2009 se caractérise par un excédent prévisionnel de charge de CHF 1'291'668.-, en diminution de CHF 470'983.- par rapport au budget 2008. Cette diminution de 26.7 % s'explique par les efforts de la Municipalité pour réduire les coûts et surtout par une plus grande précision dans l'évaluation des charges et des recettes.

Afin de mieux comprendre cette évolution, nous vous proposons quelques réflexions sur les points qui nous ont paru significatifs. Elles s'appuient sur l'étude du budget et sur les informations contenues dans le préavis 36/08 traitant l'arrêté d'imposition 2009 :

- **Impôts** (postes 110.400 à 110.409) : c'est la bonne surprise ! Augmentation de CHF 654'500.- par rapport au budget 2008, dont les estimations étaient très prudentes. Pour 2009, les informations plus précises en provenance de l'Etat de Vaud ont permis d'ajuster le tir. Cette augmentation explique en grande partie l'amélioration du budget 2009, malgré l'accroissement important des charges. Notons encore que la sous-estimation des revenus fiscaux 2008 aura vraisemblablement une incidence favorable sur les comptes 2008. Ce ne sera pas le cas pour les comptes 2009 puisque l'augmentation est déjà prise en compte.
- **Facture sociale et péréquation** (poste 720.xxxx) : ce poste va augmenter, il est difficile de dire de combien. La Municipalité a prévu une charge supplémentaire d'environ CHF 280'000.-. S'appuyant sur l'expérience des années précédentes, elle a également inscrit au budget un revenu de CHF 245'000.- qui correspond au retour estimé sur les montants versés en 2008. La COFIN est favorable à cette approche qui reflète mieux la réalité. Un tel revenu ne figurait pas dans le budget 2008, il faut donc être prudent dans les comparaisons. En d'autres termes, la différence favorable de CHF 470'983.-, mentionnée plus haut, doit être ajustée à la baisse pour tenir compte de cette modification.
- **Enseignement secondaire** (poste 520.3522) : l'augmentation par rapport au budget 2008 est de CHF 259'400.-. C'est une mauvaise surprise, elle est due d'une part au nombre

d'élèves du nouveau collège inférieur aux prévisions, d'autre part à une sous-estimation des coûts de fonctionnement. Cette augmentation absorbe une partie des revenus supplémentaires d'impôt et réduit notre marge d'autofinancement.

- **Personnel** (postes 110.3010 à 3040) : la masse salariale augmente de CHF 105'360.- (7.2%) par rapport au budget 2008. Une partie de cette augmentation est imputable à des provisions. Notons encore que par rapport aux Comptes 2007, l'augmentation est de 23.1%. La COFIN comprend parfaitement que la Municipalité ait besoin d'un personnel compétent et motivé pour faire face aux nombreuses tâches de l'administration ; elle est toutefois préoccupée par l'augmentation régulière des coûts au fil des années.
- **Biens, services, marchandises** (poste 31, pages vertes) : ces dépenses sont en diminution de CHF 121'485.- par rapport au budget 2008. La Municipalité s'est efforcée d'affiner ses prévisions pour combler un peu le fossé entre le budget et les comptes. La COFIN s'en réjouit et la remercie.
- **Charge d'intérêts** (poste 32, pages vertes) : la charge d'intérêts augmente de CHF 22'745.-. Ce chiffre relativement modeste s'explique par le fait que le nouvel emprunt de CHF 3'000'000.- est prévu pour la fin de l'année, il ne déploiera pleinement ses effets qu'à partir de 2010.

En résumé, les éléments évoqués ci-dessus montrent que, malgré les apparences, le budget 2009 est moins favorable que le budget 2008. Notre situation financière se fragilise.

Analyse détaillée des postes du budget

La Commission a évalué chaque poste des revenus et charges, tout en tenant compte de l'évolution des années antérieures. Pour certains postes, des explications complémentaires ont été demandées et obtenues.

Au vu des réponses reçues, nous avons acquis la conviction que le budget proposé est réaliste. Compte tenu des incertitudes, il laisse une marge de manœuvre à la Municipalité, nous lui faisons confiance pour l'utiliser au mieux des intérêts de la Commune, dans un souci constant d'économies.

En conséquence, la COFIN ne propose pas d'amendements.

3. Conclusions

Le budget présenté paraît plus favorable que le budget 2008, toutefois une analyse plus approfondie corrige cette première impression. Les revenus et les dépenses 2009 ont été évalués avec plus de précision, la manière de prendre en compte les ristournes de l'Etat de Vaud a changé, les charges augmentent de manière significative. Nous pensons que, contrairement à ce que nous avons connu les années précédentes, l'exercice 2009 risque d'être déficitaire.

Comme nous l'avons déjà dit dans le cadre de la fixation du taux d'imposition, nous estimons, à l'instar de la Municipalité, que nos réserves nous permettent d'absorber un éventuel déficit pour une année au moins.

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances vous propose d'accepter le préavis 37/08 tel que présenté. Elle remercie la Municipalité et Madame Bertusi pour le soin apporté à l'élaboration du budget.

Cugy, le 23 novembre 2008

Jane Meylan

Charles Leu
Rapporteur

Cédric Margot

Philippe Muggli